

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
11/07/2014

Dossier complet le
11/07/2014

N° d'enregistrement
F-021-14-C-0066

1. Intitulé du projet

Allongement d'une bretelle d'échangeur et création d'une voie de désenclavement au niveau de la commune de Saint-Dizier

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Direction Régional de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale VILLEMAUD Jean-Christophe (Directeur)

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6b	modification considérée comme non substantielle d'un échangeur (allongement d'une bretelle)
6d	Voirie de désenclavement de 250 à 300 m (longueur inférieure à 3 km)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

- allongement d'une bretelle d'échangeur
- création d'une voirie de désenclavement

4.2 Objectifs du projet

Suite à l'évolution des normes de voiries (ICTAAL 2000), l'échangeur doit être repris avec en particulier un allongement d'une de ses bretelles.

L'allongement de la bretelle bloque l'accès des riverains depuis la RN4, ce qui rend nécessaire la création d'une voirie de désenclavement.

Une note justifiant le choix de la voirie de désenclavement est fournie en annexe 8.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La nouvelle voirie est prévu d'être réalisée durant la période estivale. La durée de ce chantier est d'environ 3 mois.

Afin d'éviter toutes introductions d'éventuelles petites faunes, des bâches seront mis en place et un écologue assurera le suivi environnemental du chantier.

Un assainissement de chantier est prévu pour réduire tout risque de pollution

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entretien de l'échangeur sera réalisé par la Direction Interdépartementale des Routes.

La voie de désenclavement sera remise à la ville de Saint-Dizier après réalisation.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un inventaire zones humides est en cours pour déterminer si le projet est soumis à déclaration loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

sans objet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
superficie de la voirie de désenclavement	4500 à 5000 m ²
longueur de la voirie de désenclavement	275 m
superficie de l'élargissement de la bretelle	5500 à 6000 m ²
longueur de l'élargissement de la bretelle	550 à 600 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
Commune de Saint-Dizier	Long. <u>4</u> ° <u>54</u> ' <u>32</u> " E Lat. <u>48</u> ° <u>38</u> ' <u>35</u> " N
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. <u>4</u> ° <u>54</u> ' <u>32</u> " E Lat. <u>48</u> ° <u>38</u> ' <u>35</u> " N
	Point d'arrivée : Long. <u>4</u> ° <u>54</u> ' <u>25</u> " E Lat. <u>48</u> ° <u>38</u> ' <u>31</u> " N
Communes traversées :	Saint-Dizier

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

16 mars 2006

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

pose d'écrans acoustiques sur la déviation de Saint-Dizier et mise à 2 fois 2 voies d'une section de 2km de la déviation (DUP avec enquête publique le 21/11/1994)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La voirie sera installée sur une zone déboisée par son propriétaire en 2013.
La reprise de l'échangeur s'effectue sur le domaine routier public de l'Etat.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Saint-Dizier révisé le 16/01/2014
PPRI Marne aval approuvé le /31/7/2007
PPRI Ornel approuvé le 10/8/2005
PPRI Marne moyenne approuvé le 14/1/2014

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE 1e échéance approuvé le 25/07/2013 PPBE 2e échéance en cours d'élaboration

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	en site RAMSAR : Etangs de la Champagne humide carte jointe en annexe 7. inventaire terrain "zone humide" en cours.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Marne aval approuvé le /31/7/2007 PPRI Ornel approuvé le 10/8/2005 PPRI Marne moyenne approuvé le 14/1/2014
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	utilisation de ressources du sous sol - matériaux de carrière apportés sur site
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	impact faible : - enjeu faible du fait de la nature du terrain - pas de destruction d'individus du fait de la pose de baches et du suivi environnemental chantier par un écologue.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- sur l'éventuelle zone humide qui serait située sous la nouvelle voirie.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	site classé en Uem (zone urbaine à dominante d'activités (mixte))
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	crue, Séisme - Zone de sismicité: 1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	bruit engendré par les usagers de la voirie dans un secteur déjà bruyant en phase exploitation (et proximité de la base aérienne 113)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	odeur faible engendré par les pots d'échappement des usagers en phase exploitation
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	vibration faible engendrée par les usagers en phase exploitation
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	émissions lumineuses engendrées par les usagers en phase exploitation
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	rejet des usagers en phase exploitation
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	rejet faible d'écoulement d'eaux pluviales de la voirie au milieu extérieur en phase exploitation et de travaux système d'assainissement en cours de définition
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	déchets jetés par les usagers en phase exploitation
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet de voirie permet le désenclavement d'habitation et de 2 parcelles d'une station essence.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant :

- l'absence de solutions alternatives satisfaisantes au vue des contraintes foncières, et techniques (cf note présentant l'étude des variantes jointe en annexe 9)
 - la faible surface du projet de voirie et de l'élargissement de la bretelle
 - l'occupation du sol actuel (sol déboisé pour la voirie et plate-forme routière pour la bretelle)
 - des mesures de réduction mises en oeuvre sur les potentiels enjeux du site (dont le suivi environnemental par un écologue et la pose de bâches),
- nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	sans objet

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6-coordonnées GPS
7-cartographie de la zone RAMSAR
8-note justifiant les besoins d'une voirie de désenclavement
9-note présentant l'études des variantes

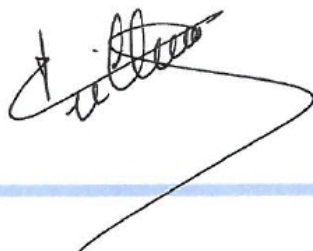
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



Annexe 2



Ville



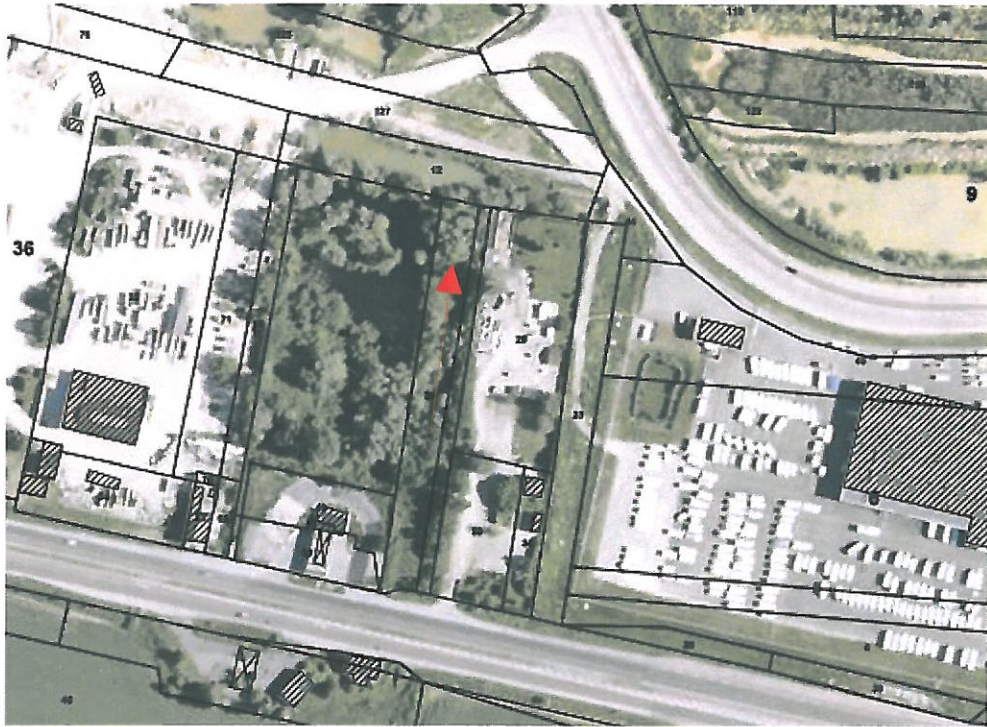
0 500 m

Echelle 1 : 27.084

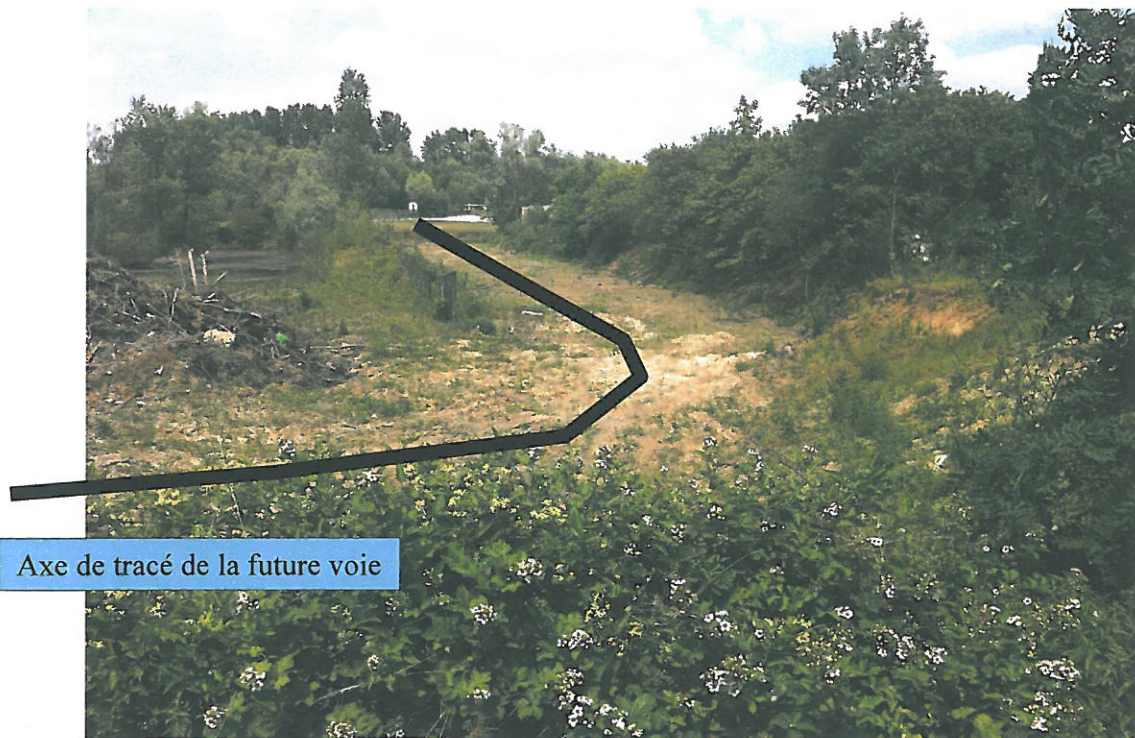
ance métr...



Photo 1 – le projet de voirie de désenclavement
date : novembre 2011

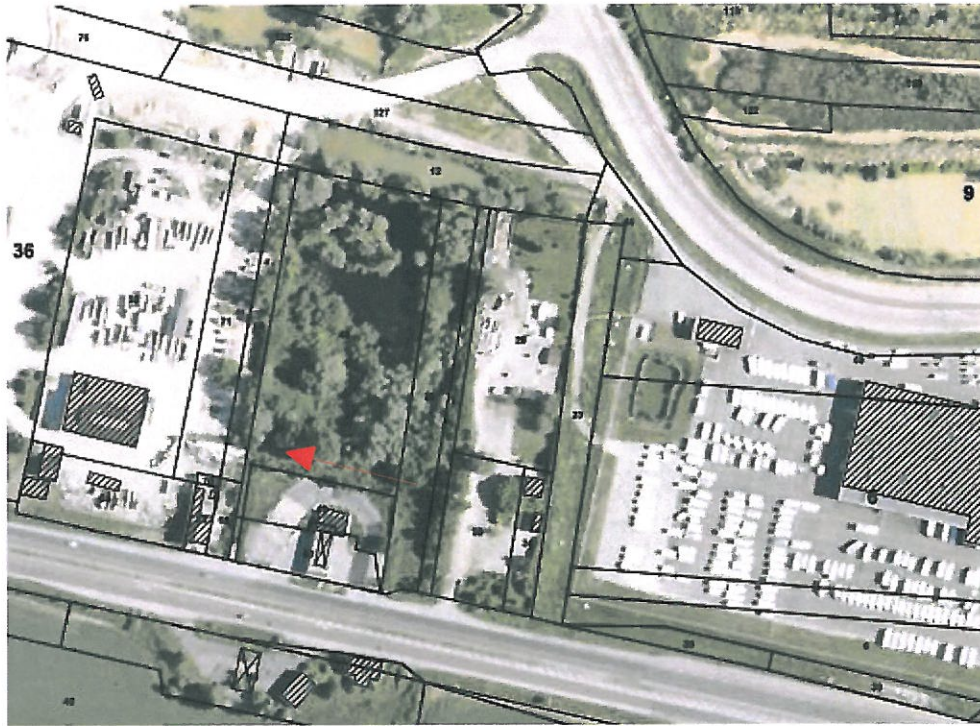


prise de vue



Axe de tracé de la future voie

photo 2 - le projet de voirie de désenclavement
date : novembre 2011

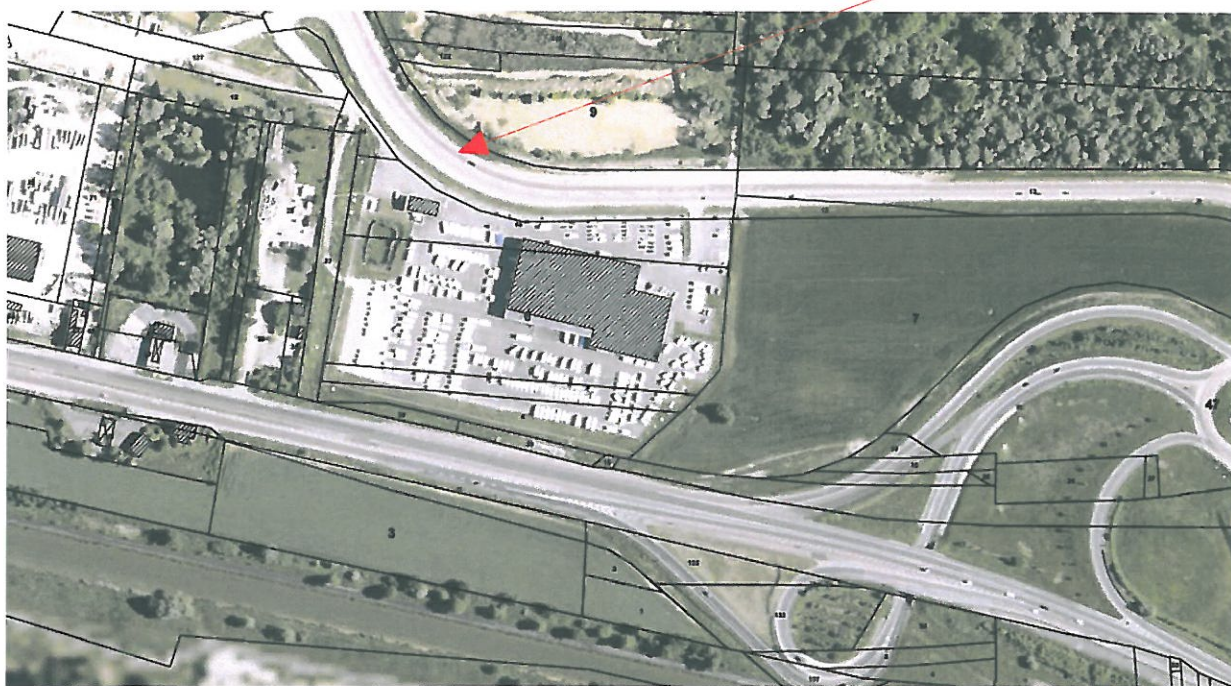


prise de vue



Axe de tracé de la future voie

photo 4 – vue d'ensemble
date : octobre 2010

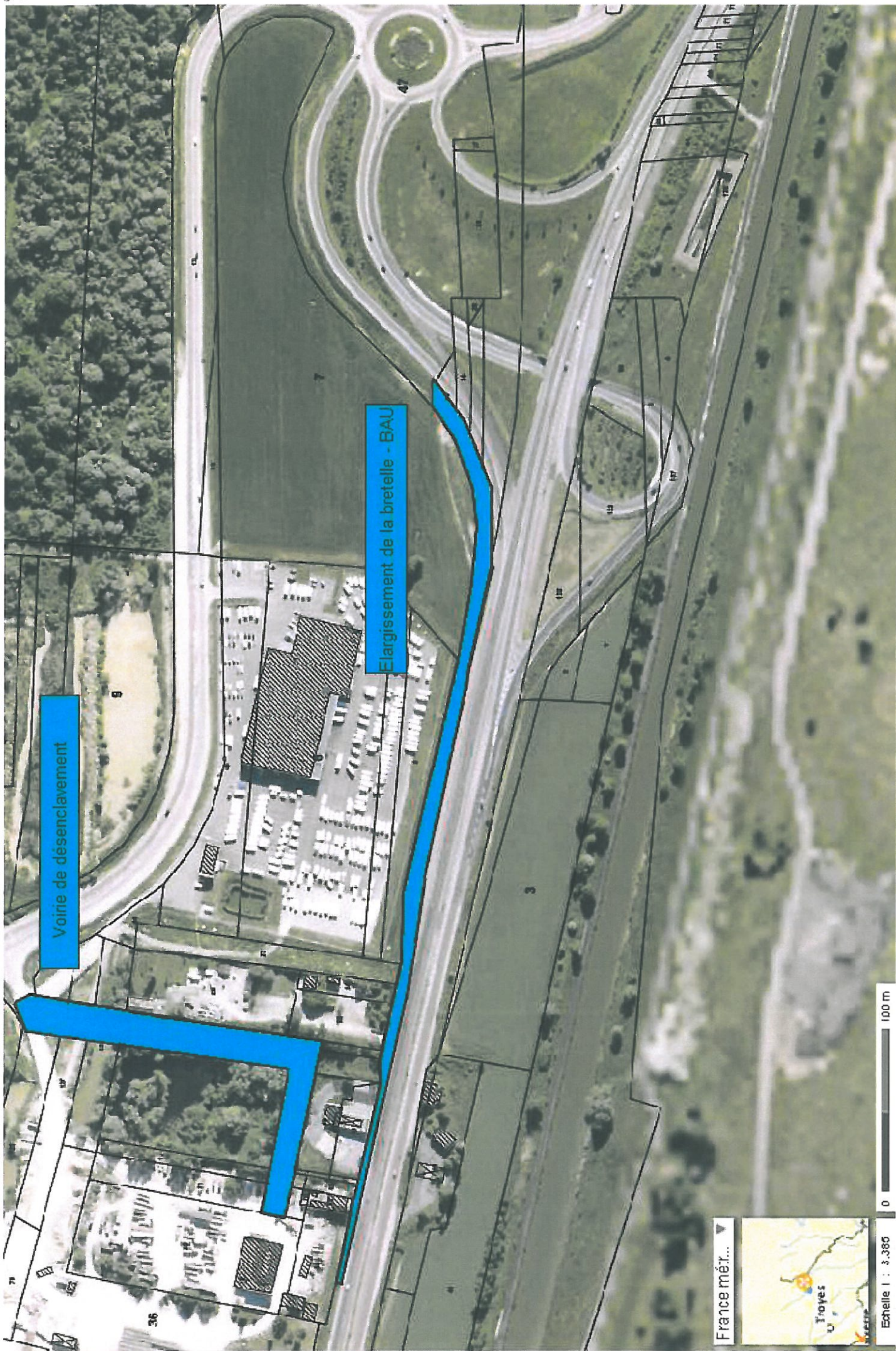


prise de vue



remarque : photographie aérienne avant déboisement par le propriétaire de la zone accueillant la future route de désenclavement

maise
4



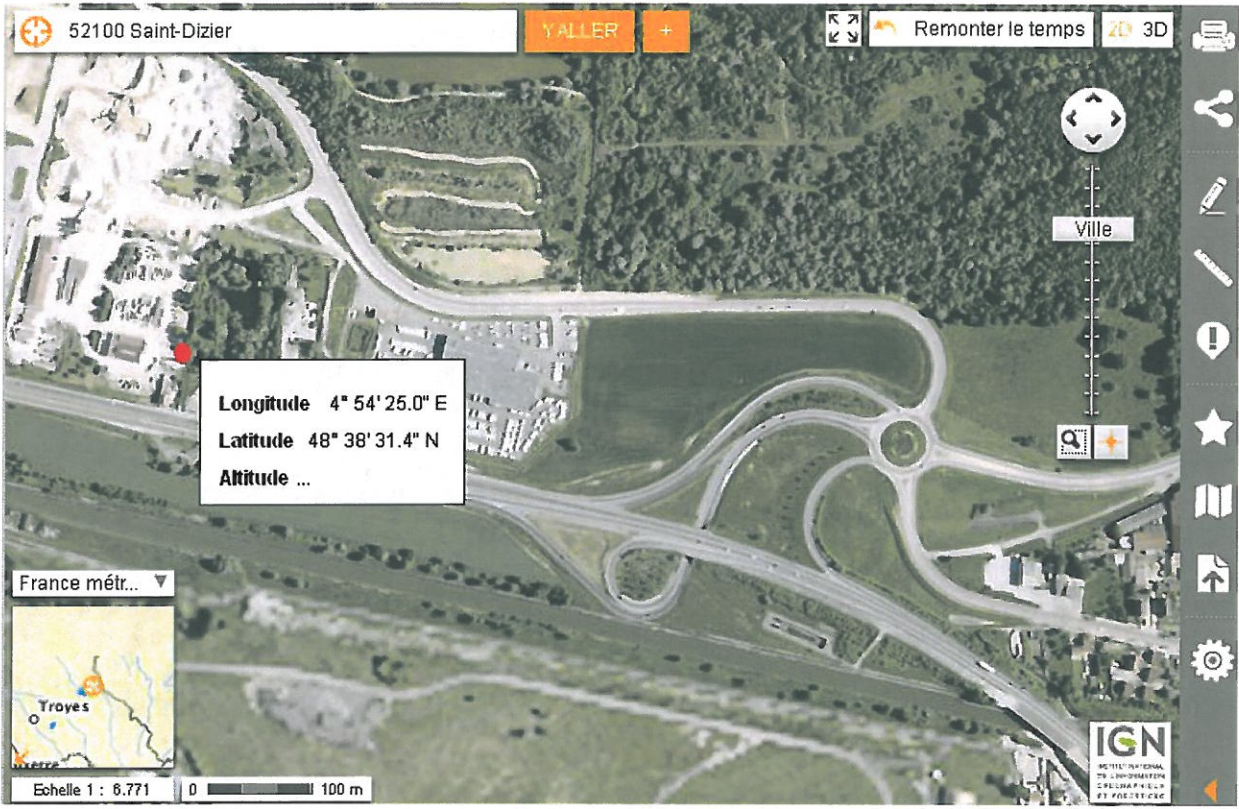
Voie de désenclavement

Élargissement de la bretelle - BAU



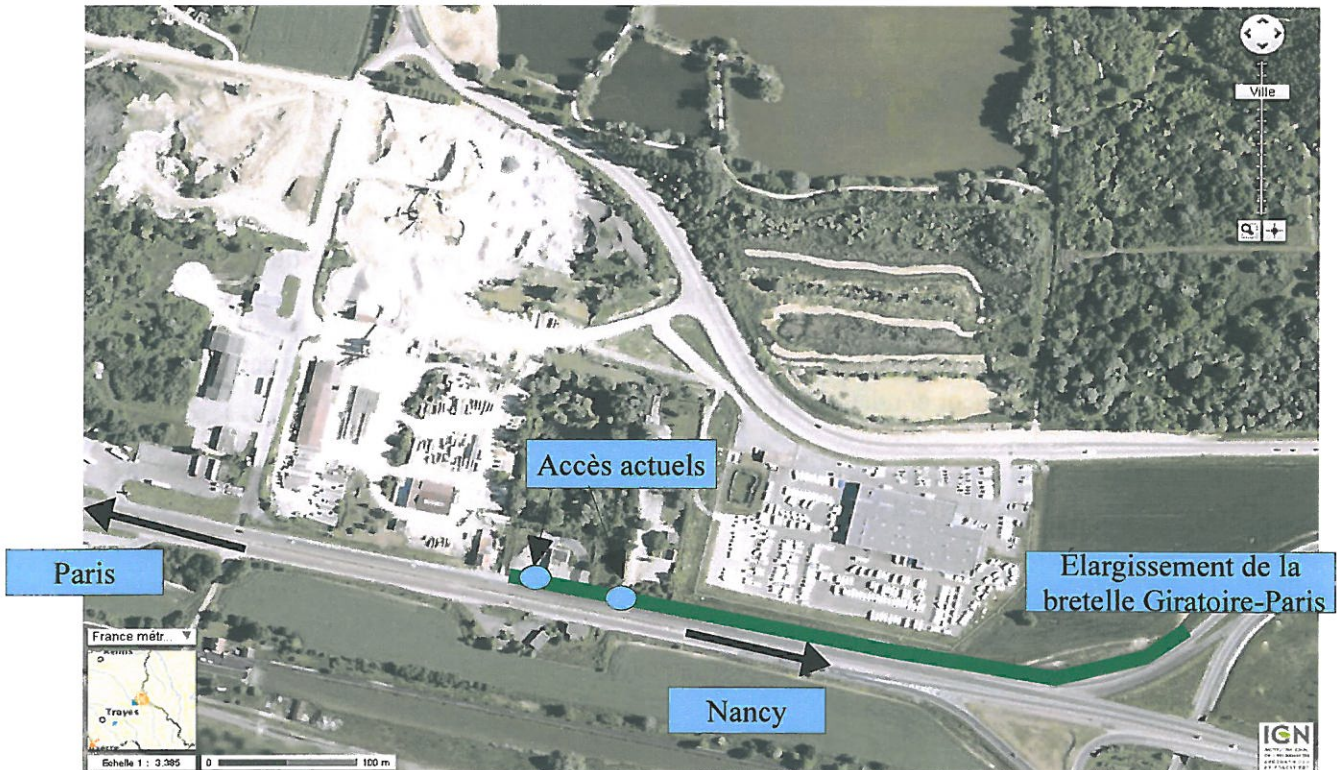
Echelle 1 : 3.350
0 100 m

Annexe 6





Annexe 8 - Explications sur l'impossibilité de maintenir un accès de la station depuis la RN



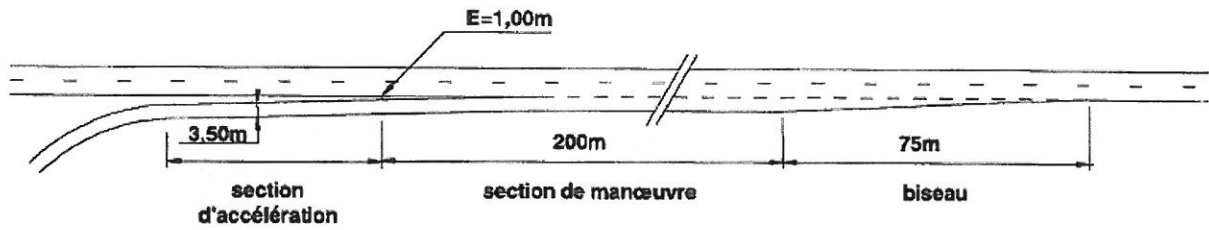
L'Instruction sur les Conditions Techniques d'Aménagement des Autoroutes de Liaison – Circulaire du 12 décembre 2000 (ICTAAL 2000) préconise que pour les systèmes d'échange (cf chapitre 9.2.3), le principe de géométrie existante peut être maintenue dès lors que les dispositifs d'entrée et de sortie ont été mis en conformité avec les recommandations du chapitre 5.2.6 précisées ci-dessous.

Extrait du chapitre 5.2.6 de l'ICTAAL 2000.

Le dispositif d'entrée comprend successivement :

- *une section d'accélération dont l'obliquité avec l'axe de l'autoroute est comprise entre 3 et 5 %. Sa longueur qui dépend du rayon de la dernière courbe (voir fig. 5.5) de la bretelle, doit permettre d'atteindre au point "E = 1,00 m", la vitesse conventionnelle de 55 km/h avec une accélération en palier de 1 m/s ;*
- *une section de manœuvre adjacente à la chaussée de l'autoroute, longue de 200 m et large de 3,50 m ;*
- *un biseau long de 75 m.*

Figure 5-3 : Dispositif d'entrée sur l'autoroute



Cette mise en conformité nécessite d'élargir la bretelle jusqu'à la station-service ce qui bloque les accès actuels entre la RN4 et 3 parcelles privées dont la station-service.

De l'analyse juridique effectuée par la DIR Est, il ressort que la suppression de tout accès à la voie publique est systématiquement condamnée par le juge administratif.

La fermeture de l'accès à la station-service depuis la RN4 nécessite donc un rétablissement par la construction d'une voie permettant de maintenir l'accès à la station-service et aux 2 parcelles enclavées.

Annexe 9 - Etude des variantes pour la voirie de désenclavement





Variante 3



Variante 4



variantes	Longueur de voiries neuves	enjeux
1	535m	En zone RAMSAR
2	315m	En zone RAMSAR
3	300+50m	En zone RAMSAR
4	240m+50m	En zone RAMSAR
5	270m	En zone RAMSAR

5 variantes ont été étudiées.

- Les variantes 1 et 2 n'ont pas été retenues étant donné : d'une part que l'emprise disponible pour réaliser la voie de desserte (du fait de l'emprise de la RN4 et des limites des constructions riveraines existantes) était très restreinte et ne permettait que la réalisation d'une voie de 5m de largeur , ne permettant donc pas le croisement de poids-lourds). D'autre part que la ville de Saint-Dizier a refusé toute variante de desserte "en cul de sac" à moins d'aménager une plateforme de contournement.
- La variante 3 n'a pas été retenue étant donné le manque d'emprise entre la maison qui jouxte la RN4 et cette dernière. Cette variante aurait nécessité l'acquisition de la maison puis sa démolition.
- La variante 4 n'a pas été retenue car elle gêne l'extension souhaitée de l'entreprise vers l'Est. De plus cette variante implique un chemin d'accès à la station plus long et difficile pour les poids lourds.
- La variante 5 a été retenue